



La caution n'a été rendu qu'à ma colocataire

Par **aspen900**, le **05/11/2012** à **09:34**

Bonjour,

Ma question concerne un logement en colocation que nous avons quitté le 1er mai 2011. Lors de l'état des lieux de sortie, le propriétaire a noté quelques dégradations. Persuadée de ne rien récupérer face à un propriétaire (soit dit en passant qui est notaire) qui nous faisait des difficultés pour nous rendre la caution, j'avais abandonné l'espoir de récupérer quelque chose, mon ancienne colocataire, elle, voulait faire appel à un avocat. (notons que la colocation a été rompue pour cause de gros différents entre nous). Cependant, pour me narguer, celle-ci m'a envoyé un message pour me dire qu'elle a récupéré sa part de la caution. Là-dessus, j'ai envoyé un RAR au proprio pour exiger ma part, mais celui-ci n'est pas allé le chercher. Suis-je bien dans mon droit? Le fait qu'il lui ai rendu sa part me donne automatiquement le droit de récupérer la mienne? Ou faut-il que moi aussi je fasse appel à un avocat?

Merci par avance pour vos réponses.

Par **janus2fr**, le **05/11/2012** à **13:18**

Bonjour,

Aviez-vous un bail commun (bail à plusieurs preneurs) ou un bail pour chaque colocataire ? Si un bail commun, le bailleur rend le dépôt de garantie indifféremment à l'un ou l'autre des colocataires. A eux ensuite de se débrouiller pour partager suivant la mise de départ. Le bailleur n'a pas à s'immiscer dans la gestion de la colocation.

Par **aspen900**, le **05/11/2012** à **13:59**

Merci pour votre réponse.

Nous avons un bail commun, mais il lui a rendu uniquement sa part, cela veut quand même dire que j'ai le droit de récupérer la mienne,non?

Par **janus2fr**, le **05/11/2012** à **15:18**

Etonnant que le bailleur ait rendu uniquement la part d'un colocataire, comme je vous le disais, il n'a, théoriquement pas à se mêler des affaires propres aux colocataires.

Etes-vous sur de ce point ? Le bailleur n'a t-il pas simplement rendu qu'une partie du dépôt de

garantie suite à des retenues et votre ex-colocataire considère que c'est sa part ?

Par **aspen900**, le **05/11/2012** à **15:33**

Je ne suis pas sûre, vu notre conflit qu'elle m'ai dit la vérité. j'ai bien pensé à cela et c'est pourquoi j'ai bien spécifié dans mon courrier à mon propriétaire qu'elle affirmait avoir récupéré uniquement sa part. Mais n'ayant pas de réponse de sa part a lui, je ne peux en être sûre dans l'immédiat. Je gèrerai la situation quand j'en saurais davantage. Merci beaucoup à vous pour votre réponse.